

## Séance du 16 décembre 2016

L'an deux mil seize et le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Fabienne VEZON, Maire.

Présents : Guillaume MATHIEU, Patrick RODES, Jose PEREIRA, Olivier SAVANIER, Patrick WINTREBERT, Michèle THIÉBAUD, Christiane BILLAZ.

Absents excusés : Fabienne SERGIO, Alexandre REY, Edovic GARCIA, Patrice MARTIN, Yann JAVAUDIN, Christine BRAMOULLÉ,

Date de la convocation : 09/12/16.

Conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Madame Michèle THIÉBAUD a été élue secrétaire de séance.

Madame Fabienne SERGIO a donné procuration à Madame Fabienne VEZON,

Madame Christine BRAMOULLÉ a donné procuration à Madame Michèle THIÉBAUD,

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance précédente du 7 novembre 2016, est adopté à l'unanimité. Le registre est signé par les présents.

### **Demande d'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour**

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points suivants à l'ordre du jour : Autorisation au maire pour acheter des bons d'achats et Convention pour la gratuité de l'accès au Pont du Gard pour les habitants de Brignon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

### **Décision modificative N°1 Budget Lotissement pour Intégration de la parcelle du lotissement la Régordane**

Madame le Maire rappelle la délibération du 7 novembre 2016 N° 2016-071 qui consistait à réintégrer la parcelle communale sur le budget du lotissement.

Il convient de :

- **PASSER** les écritures suivantes : Entrée du terrain dans le budget lotissement : Mandat réel au compte 6015 pour 29 056.32 euros.  
Les écritures de stocks :
  - Annulation du stock initial :  
Titre au compte 3351-040 pour 98 427.59 € (total dépenses N-1)  
Mandat au compte 7133-042 pour 98 427.59 €
  - Constatation stock final :  
Mandat au compte 3351-040 pour 80 179.21 € (133 498.67 € total dépenses tous exercices - 2 lots vendus soit 26 659.73x2)  
Titre au compte 7133-042 pour 80 179.21 €.
- **PRENDRE** la décision modificative correspondante :

DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT N° 1				
Article	Programme	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
6015		Terrains à aménager	+ 29 057,00 €	
7133-042		Variation des en-cours de production de biens	+ 98 428,00 €	
7133-042		Variation des en-cours de production de biens		+ 80 180,00 €
7015		Ventes de terrains aménagés		+ 47 305,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
3351-040		Terrains	+ 80 180,00 €	
16878		Autres organismes et particuliers	+ 18 248,00 €	
3351-040		Terrains		+ 98 428,00 €

À la demande du Centre des Finances Publiques d'Alès Municipale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative ci-dessus.

**Demande de subvention  
Eclairage Public : chemin  
de Brienne, impasse de la  
Margue, rue du Vignau, et  
au champ de foire au  
Syndicat Mixte d'Electricité  
du Gard (SMEG).**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de mise en place d'éclairage public au niveau du chemin de Brienne, impasse de la Margue, rue du Vignau, et au champ de foire.  
Le montant du projet s'élève à 17 960,00 € HT, soit 21 552 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- décide de réaliser le projet présenté et d'inscrire les crédits nécessaires dans les prochains budgets primitifs,
- de solliciter l'aide financière du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) pour réaliser les travaux ci-dessus,
- charge Madame le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Madame Christiane BILLAZ demande s'il est possible de mettre l'éclairage à détecteur de mouvement. Madame le Maire se renseignera auprès du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

**Autorisation  
d'acquisition de  
bons d'achat.**

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'acquisition de bons d'achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette demande.

**Convention pour la gratuité de  
l'accès au Pont du Gard pour  
les habitants de Brignon à  
compter du 1er janvier 2017**

Madame le Maire rappelle la Convention signée le 16.05.2013 pour la gratuité de l'accès au site du Pont du Gard pour les habitants de Brignon autorisant la remise d'une carte gratuite d'accès annuelle à chaque famille résidant à l'année sur Brignon.

Compte tenu de la nouvelle politique tarifaire mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard (EPCC) a fixé de nouvelles modalités d'accès au site du Pont du Gard pour les gardois.

Désormais il ne sera plus question d'une carte d'abonnement par foyer, mais d'un accès gratuit par personne sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de six mois. La commune continuera d'aider l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard en matière de communication avec la diffusion de l'actualité du Pont du Gard. Cette convention est valable un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et sera reconductible tacitement pour un an, dans la limite de deux reconductions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention pour la gratuité de l'accès au Pont du Gard pour les habitants de Brignon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et les avenants correspondants.

### **QUESTIONS DIVERSES**

<b>Résultat du recensement de la population</b>
---

Madame le Maire fait lecture du courrier de l'INSEE concernant le recensement. Le résultat est de 802 habitants au 1er janvier 2017.

<b>Coupure d'électricité à compter du 10.01.2017</b>
--

Madame le Maire fait lecture du courrier d'ERDF. A compter du 10/01/2017 et pendant 3 mois des travaux d'élagage, de débroussaillage et d'abattage aux abords des lignes électriques HTA entraîneront une coupure d'électricité, les particuliers seront avertis par courrier.

Lieux : sur la D18 D7 ligne aérienne et cimetière au château d'eau ligne enterrée.

<b>DATES A RETENIR</b>
------------------------

- Dimanche 18 décembre à 15h au foyer Loto organisé par le club du coustadas
- Dimanche 25, Dimanche 01.01, Dimanche 8.01 au foyer à 17h30 Loto de La société de chasse de Brignon
- Vendredi 20 janvier à 19h00 au foyer Vœux à la population

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Suivent les signatures

Le Président,

Les Membres